

Préparer sa retraite de l'activité agricole

Objectifs

Donner aux agriculteurs des compétences leur permettant d'anticiper les conditions de leur départ à la retraite et de valoriser leurs droits à la retraite. Identifier les points de vigilance.

Enjeux

Anticiper son départ à la retraite et la mise en œuvre des droits qui lui sont liés est un facteur de stabilité non seulement pour l'exploitant lui-même, mais également pour sa famille et pour la transmission de l'exploitation. Connaître les règles de liquidation de sa retraite agricole et les différents dispositifs existants permet de préparer en amont les conditions de cette transition importante dans la vie d'un agriculteur et de mettre en place les mesures adaptées à sa situation pour conforter la transmission.

Pré-requis

Aucun

Contenu

MATIN - Connaître l'économie du système de retraite en France, les particularités du système de retraite des agriculteurs, et les modes de cotisations obligatoires, complémentaires, publics et privés. Repérer les modalités de mise en œuvre de sa propre retraite.

I - Économie du système de retraite en France

A - Le cadre général

- Les conditions liées à l'âge
- Les conditions liées aux cotisations
- La retraite anticipée : différents cas et conséquences de l'insuffisance de trimestres

B - Le système de retraite des exploitants agricoles

- Les conditions spécifiques en agriculture
- Les différents modes de cotisation obligatoires et complémentaires
- Les retraites complémentaires privées

APRÈS-MIDI - Connaître les différentes modalités de liquidation des droits à la retraite, savoir repérer les marges de manœuvre dans sa propre situation et identifier les points de vigilance.

II - La liquidation des droits à la retraite

A - La demande de retraite

- La demande unique pour tous les régimes
- Caractère définitif de la liquidation
- Quelle stratégie en cas de retards de cotisations ; effets des difficultés économiques et des procédures judiciaires de redressement ou de liquidation.

B - Les conditions particulières

- Exceptions et cas de retraite anticipée (pénibilité, handicap, inaptitude)
- Le revenu minimal de retraite
- La réversion
- Cumuler emploi et retraite

C - Comment prévoir sa propre retraite ?

- Où trouver par soi-même l'information générale fiable sur le système public de retraite ?
- Anticiper la date et le montant de sa retraite

Dates, lieux et intervenants

31 oct 2018

09:30 - 17:30 (7hrs)

IN'ESS 30 Avenue du Dr Paul Pompidor

11100 Narbonne

Audrey Bideau

Juriste formatrice

Comité d'action juridique Auvergne-Rhône-Alpes

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 30/10/2018

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Une adhésion à l'association est proposée (10 euros)

Plus de renseignements

Anne-Marie Quatrevaux

occitanie@solidaritepaysans.org

Solidarité Paysans Occitanie

26 rue Centrale

30190 ST GENIES-DE-MALGOIRES

Tel.: 04 66 03 17 47

Port.: 06 33 05 80 62

Taux de satisfaction : %

Les stagiaires sont invités à venir avec les documents en leur possession concernant leur propre retraite. Repas de midi tiré du sac



Modalités d'accès :